

Bulletin  
d'information

N° 34

**Juin 2016**  
(Dépôt légal N° 24342/07)

*Le Maire*  
**Guy BOUCHAUD**  
[mairie.saintmesmin@orange.fr](mailto:mairie.saintmesmin@orange.fr)

*Secrétaire de mairie*  
Mme Christelle PROVOST  
[secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr)

Gîtes :  
[gites.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:gites.mairiesaintmesmin@orange.fr)

Site :  
[www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr)

Mairie ouverte Mardi et Jeudi  
de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02  
Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire  
Mardi : de 9 h à 12 h  
Jeudi : de 9 h à 12 h  
Samedi : sur rendez vous



# *CHEZ NOUS* *à* *SAINT-MESMIN*

Les pommiers en fleurs

## SOMMAIRE

**Page 1** : Couverture.

**Page 2** : Sommaire – Nos joies – Nos peines – La Communauté de Communes

**Page 3** : Le petit mot du Maire

**Page 4** : Les informations : ERDF – Nouveaux matériels

**Page 5** : Les informations : Grippe aviaire - Prêt de livres - Chemins ruraux - Les impôts - Service de secours

**Page 6** : Les informations : Inauguration du Cantou - Transport scolaire – Cours de dessin – Le mot du petit Lutin

**Page 7** : Associations et manifestations : Théâtre – A.C.C.A - Cérémonie du 8 mai

**Page 8** : Associations et manifestations : Film – Fête de la musique - Les prochaines manifestations

**Page 9** : La page de nos électeurs - Notre petit jeu – Démarchage téléphonique

**Page 10** : Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2016

**Page 11** : Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2016 ( suite )

**Page 12** : Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2016 ( fin )

**Page 13** : Compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2016

**Page 14** : Compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2016

**Page 15** : Activités, commerces sur Saint-Mesmin

**Page 16** : Le trimestre en photos

## NOS PEINES



Christian MERY né le 2 mai 1952 à Juillac est décédé subitement le 16 juin 2016. Habitant depuis de nombreuses années à Saint-Mesmin, lieu de son exploitation agricole dans le hameau de la Quintinie, il était connu pour sa gentillesse, son sens de l'hospitalité et son dévouement pour faire vivre notre commune. Il repose désormais dans notre petit cimetière où notre Maire qui l'avait côtoyé au Collège de Juillac et une foule particulièrement nombreuse lui ont rendu un dernier hommage. Nous présentons à Josette son épouse, à leurs 3 fils et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

## COMMUNAUTES DE COMMUNES

### **L'intégration avec le Pays de Lanouaille et le départ de Savignac Les Eglises entérinés.**

Après deux reports, les élus de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) se sont finalement prononcés vendredi 18 mars 2016 sur le schéma départemental de coopération intercommunale, qui fixe les nouveaux périmètres des intercommunalités.

La Communauté de Communes Causse et Rivières en Périgord était concernée à 2 titres par cette réunion:

- Le SDCI présenté par le préfet de la Dordogne le 01/10/2015, proposait la fusion de notre territoire avec la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.
- La commune de Savignac Les Églises, commune structurante pour notre territoire, et disposant à ce titre de nombreux investissements de notre communauté de communes (Causse de Savignac, Centre Départemental de formation des Sapeurs-Pompiers, chemins de randonnée, accueil de loisirs (ALSH) de St-Privat), a demandé alors à intégrer le périmètre de la Communauté d'Agglomérations du Grand Périgueux dans le cadre de ce schéma.

Les tractations qui ont suivi ont entériné l'intégration de la commune de Savignac Les Églises au périmètre du Grand Périgueux et de ce fait, dans le nouveau Schéma notre Comcom se retrouve intégrée et non pas fusionnée à celle du pays de Lanouaille, ce qui entraîne de nombreuses discussions et négociations pour obtenir des compensations légitimes.

## ***Le petit mot du Maire***

*Chers Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,*

*Comme vous avez pu le lire ci-dessus, notre Communauté de Communes de Causses et Rivières va être intégrée et non fusionnée à celle du Pays de Lanouaille. Ce n'est pas ce que votre Conseil Municipal souhaitait. Une fusion aurait permis de tout négocier et de procéder à de nouvelles élections complètes. Nous étions en position de force avec nos 20 communes et plus de 9 000 habitants contre la moitié pour Lanouaille.*

*Le départ de Savignac-les-Eglises vers Périgueux change la donne et nous impose maintenant une intégration qui selon la Loi nous imposerait d'accepter leurs compétences au détriment des nôtres et leur Direction sans avoir à procéder à de nouvelles élections.*

*C'est pour cela qu'actuellement de nombreuses réunions ont lieu entre les Présidents et Vice-Présidents (dont je fais partie) et entre les délégués des deux communautés de communes pour trouver un arrangement acceptable par tous. Déjà et dès le début le Président de la Communauté de Communes de Lanouaille s'est engagé à procéder à de nouvelles élections, trois commissions ont été créées pour préparer au mieux cette intégration, je préside la commission économie, tourisme et urbanisme, je fais partie de la commission action sociale. Un dialogue constructif et loyal a lieu avec les autres délégués et nous trouvons des compromis qui seront acceptables par les deux parties. Je suis optimiste pour l'avenir d'autant plus que les premiers résultats donnés par un Bureau d'Etudes que nous avons mandaté pour faire le diagnostic financier laissent entrevoir une stabilité de notre niveau d'imposition.*

*Nous allons donc pouvoir profiter de l'été en toute sérénité, confiants sur ce qui va se passer en 2017 et certains qu'ensemble avec nos voisins du Pays de Lanouaille nous serons plus efficaces pour répondre aux aspirations de nos concitoyens.*

*Cette arrivée de l'été coïncide aussi avec la venue de nos résidents secondaires et des touristes. Je persiste à dire que cela représente un atout pour notre commune et que nous devons accepter les petits désagréments que cela comporte quelques fois (bruits, conteneurs à ordures surchargés etc...). J'ai prévenu à ce sujet le service (SMECTOM) et des conteneurs supplémentaires vont être ajoutés dans certains hameaux, cependant j'invite les propriétaires de gîtes à demander eux-mêmes des conteneurs supplémentaires pour les vacances, je vous demande aussi à tous de mettre vos déchets dans les conteneurs au plus tôt la veille du passage du camion de ramassage .ce qui évitera les odeurs et l'ouverture des sacs par les chiens ou oiseaux. Enfin je rappelle que pour les objets encombrants il existe une déchetterie gratuite à Payzac.*

*La dernière Fête de la musique le 18 juin a été cette année encore une réussite, le prix du repas à 6 € a ravi les convives. Nous envisageons l'année prochaine de la faire dans nos futurs locaux du bâtiment communal, vous serez tous invités gratuitement car nous procéderons ce jour-là à l'inauguration de cette extension dont le permis de construire va être déposé ce mois-ci.*

*Cet été nos manifestations habituelles, qui sont toujours une réussite, vont continuer à se dérouler dans le Bourg ou sur le site du Verger de l'Avenir. Je suis certain que vous allez (malgré la conjoncture économique) continuer à répondre présents . Il y aura en plus la Fête de Saint-Mesmin les 5, 6 et 7 août avec de nombreuses animations et surtout un dîner dansant (20 €) le 5 août animé par l'enfant du pays Patrice VIGIER, organisé par nos amis chasseurs, nos amis de la Troupe du Saut-Ruban et vos conseillers. Réservez vos tables dès maintenant à la mairie.*

*Pour la rentrée le Conseil Municipal prévoit l'ouverture d'une école de peinture réservée à nos enfants (petits et plus grands) . La professeure est déjà prête à les recevoir, cela se déroulera deux fois par mois le mercredi de 15h30 à 17h00 dans la salle des associations (ancienne cantine) et le but à atteindre à la fin de l'année sera la réalisation d'une fresque religieuse (signée par tous le participants) pour la nef de notre église. Parents inscrivez gratuitement vos enfants à la Mairie avant le 1<sup>er</sup> septembre.*

*Je vous souhaite d'excellentes vacances et je vous dis à bientôt lors de nos différentes activités.*

*Sincèrement.*

**Guy BOUCHAUD**



# INFORMATIONS

## ERDF

**Bientôt, un nouveau compteur** « Linky » est la nouvelle génération de compteur d'ERDF.

C'est un compteur communicant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il a été conçu pour faciliter la vie des clients d'ERDF.

La pose des compteurs communicants Linky a commencé le 1er décembre 2015.

L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021.

**Lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client.**

**Au final, pour tous, un service public plus performant grâce à :**

- La diminution des coûts de gestion grâce notamment à la réalisation à distance de nombreuses opérations (relève, changement de puissance, résiliation, mise en service...)
- L'optimisation du développement du réseau et la diminution des pertes (fraudes, erreurs de gestion) par une meilleure connaissance des flux d'énergie.
- L'amélioration de l'exploitation du réseau (suivi plus fin de la qualité de l'électricité, détection et localisation au plus près des incidents, cartographie fiabilisée) : un réseau modernisé et mieux piloté. Linky, ce sera à terme 35 millions de "capteurs" pour renseigner sur l'état du réseau Basse Tension situé en amont du compteur.

## L'ELAGAGE

**Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :**

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique.
- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé, et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

**L'élagage est à la charge d'ERDF :**

- Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

## Sécurité des travaux d'élagage :

La végétation doit en permanence, être séparée du conducteur nu du réseau par une distance minimale de cinq mètres. Lors d'opérations d'élagage réalisées à proximité d'ouvrage électrique, l'élagueur et son outil doivent être distants de plus de trois mètres du conducteur nu du réseau. L'application de cette nouvelle disposition impose une mise hors tension quasi-systématique des ouvrages électriques. Pour tout travail réalisé entre un et trois mètres par rapport aux conducteurs nus, considérant que la coupure du courant n'est pas une garantie absolue de sécurité, la présence d'un surveillant de sécurité électrique est obligatoire.

## NOUVEAUX MATERIELS POUR LA COMMUNE



nous avons investi, cette dernière est arrivée le 15 avril et Valérie s'est empressée de l'essayer dans le parc du Cantou.

Le trimestre dernier, nous vous avons annoncé la commande d'une cureuse de fossés, son prix 5.800 € revenant bien moins chère que la location de celle ci. La cureuse est arrivée début avril et Eric a déjà commencé à nettoyer les fossés de la commune. Pour l'entretien des pelouses, c'est dans une tondeuse professionnelle autoportée que



# INFORMATIONS

## LA GRIPPE AVIAIRE !



La période de confinement des volailles pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, est maintenant terminée. Malgré les contraintes imposées, une bonne majorité d'entre vous a respecté les consignes données pour enrayer cette épidémie que nous espérons tous, terminée.

## PRÊT DE LIVRES

Nous vous le rappelons chaque trimestre, pour les amateurs de lecture le « Club du Temps Libre », (ancienne cantine) est ouvert tous les jeudis après-midi de 14h à 17 h. Des livres et diverses revues sont à la disposition de tous. De même, vous pouvez **déposer les livres qui vous encombrant, en prendre d'autres, sans aucune contrainte, ni inscription.** Nous en profitons pour remercier toutes les personnes pour le don de livres qu'elles ont fait au club.



## LES CHEMINS RURAUX

Un petit rappel!

*Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales (code rural et de la pêche maritime, art. L.161-1). L'entretien peut rester au bon vouloir du Maire.*

Ainsi, d'après le code rural, l'entretien des chemins ruraux incombe aux riverains même si à Saint-Mesmin, la commune en assume pratiquement seule cette charge depuis des années. Comme nous l'avons indiqué dans le bulletin précédent, près de 300 tonnes de cailloux ont été répartis sur ces chemins l'année dernière. Certaines demandes de riverains qui exigent toujours plus, ne pourront bientôt plus être satisfaites à partir du moment où eux-mêmes ne respectent pas ces chemins.

## LES IMPÔTS



Comme vous pourrez le lire dans le rapport du conseil municipal du 12 avril, nous avons décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes locales et cela malgré la baisse des dotations de l'Etat ( L'augmentation de la population de notre commune à 310 habitants compense en partie cette baisse de dotation). Nous avons obtenu la même chose à la communauté de communes de Causses et Rivières. Ainsi, si les bases fixées par l'Etat ne changent pas, nos impôts locaux à Saint- Mesmin ne devraient pas bouger pour cette année encore.

## PANNEAU



Un très joli panneau qui était « caché » dans les reliques des locaux communaux et indiquait la direction du Saut Ruban a été remis à l'entrée du chemin par nos employés communaux.

## SERVICES DES SECOURS

Certains secteurs de Saint-Mesmin se trouvent plus rapprochés des services de secours de Juillac et d'autres de Lanouaille. Les pompiers nous proposent donc d'orienter les habitants de la rive gauche de l'Auvézère vers Juillac et les autres vers Lanouaille . Nous attendons vos remarques avant de nous prononcer. Envoyez -les par écrit à la Mairie avant le 1<sup>er</sup> septembre.

# INFORMATIONS

## INAUGURATION DU CANTOU



Le nouveau Cantou avait été présenté aux habitants de Saint-Mesmin le 20 juin 2015. L'inauguration officielle a eu lieu le 16 juin 2016 en présence de nombreuses personnalités. Mr Jean Marc BASSAGET le Secrétaire Général de la Préfecture, Germinal PEIRO Président du Conseil Départemental, Colette LANGLADE députée de la Dordogne et des Conseillers Départementaux Annie SEDAN et Bruno LAMONERIE.

Malgré la pluie, de nombreux Maires venus des communes voisines sont venus pour cette occasion. Tous ont pu apprécier la qualité du travail effectué par nos artisans locaux et les pâtisseries préparées par notre

saint-mesminois Gérard BOUDY.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions auront lieu à la mairie de Lanouaille « bureau des transports scolaires »

les jeudis 16, 23 et 30 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

les vendredis 17 et 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

les samedis 18 et 25 juin et le 2 juillet de 9h00 à 12h00

Rappel : Se munir d'une photo d'identité par élève (obligatoire) et respecter les dates ci-dessus.

Important : Toutes les demandes déposées après le 2 juillet 2016 seront sur la liste d'attente et ne seront définitives qu'après la rentrée, c'est-à-dire en fonction des places disponibles.

La non possession de la carte interdira l'accès au car.

## ECOLE de PEINTURE



En prévision de la réalisation d'une fresque religieuse, nous avons trouvé une personne bénévole pour assurer des cours de dessin aux enfants volontaires de Saint Mesmin. Ces cours pourraient commencer début septembre et se dérouleraient dans la salle des associations à raison de 2 heures tous les 15 jours. A la fin de ces cours, une fresque pour la nef de l'église serait réalisée et signée par les enfants et leur professeur. Envoyer les candidatures à la mairie ainsi que vos remarques et suggestions.



## LE MOT DU PETIT LUTIN

*Le hameau la QUINTINIE endeuillé*

*Lundi vingt juin 2016 l'émotion est intense sur la place Charles SARLANDIE. Un cortège funèbre prend place pour se diriger vers le petit cimetière. Une tristesse profonde se lit sur le visage des habitants de la QUINTINIE. Leur voisin Monsieur CHRISTIAN MERY sera porté en terre de SAINTMESMIN. GILOU pâle me semble tout retourné, HUGUES a une grosse boule sur la poitrine, CHRISTINE se dit: Cet homme est de ceux que l'on pleure. En 1981 un jeune homme s'avancé dans la lumière du jour. C'était monsieur MERY conduisant un troupeau de vaches vers un pré. Sans le savoir il offrait une scène pastorale fort belle à observer.*

*L'homme avait un sourire ! Ce sourire qui tout au long de sa vie a illuminé son visage. Monsieur MERY aura laissé son empreinte, c'est indéniable. C'est la ferme de chez MERY comme l'on dit à la campagne. Un jour j'ai demandé à CHRISTIAN MERY si je pouvais le photographier montant sur son tracteur. Il a tout de suite accepté avec son plus beau sourire. Il sera encore présent par la pensée pour longtemps. Et qui peut le dire, peut être qu'il a déjà retrouvé un beau tracteur pour vivre son éternité. Un lutin dans la peine vous dit: la vie sera toujours plus forte que la mort même si le temps qui passe nous conduit vers notre finitude.*

# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## THEÂTRE



Le 16 avril, la Troupe du Saut Ruban s'est exportée dans la commune voisine. Comme pour la représentation dont nous avons eu la primeur à Saint-Mesmin, La Troupe du Saut Ruban a fait salle comble dans la grande salle de cinéma de Clairvivre. De nombreux Saint Mesminois qui n'avaient pas pu se déplacer le 26 mars sont venus ce jour là, applaudir nos comédiens dans cette superbe salle aux beaux fauteuils rouges.

L'assemblée générale de la Troupe a eu lieu le 4 juin dans la salle d'accueil. Les comptes approuvés, le bureau a été reconduit au complet. Si vous êtes intéressé pour faire partie de ce groupe, danses folklorique ou théâtre contactez son président , Frédéric Leymarie au 06 85 08 84 04



## A.C.C.A.



Le 1<sup>er</sup> Mai, la société de chasse, l'ACCA de Saint-Mesmin a offert comme chaque année la traditionnelle frotte à l'ail dans le bâtiment communal. De nombreux habitants de la commune sont venus participer à ce sympathique casse-croûte, ou charcuteries et fromages ont été servis à profusion.

Le 5 juin l'assemblée générale de l'ACCA a été organisée dans la salle d'accueil. La sécurité a été mise au premier plan. Déjà, la casquette et gilet orange sont obligatoires et

de nouveaux miradors permettant une meilleure visibilité vont être installés. Il serait souhaitable que les promeneurs, randonneurs ou cueilleurs de champignons prennent la même habitude, en se signalant par un vêtement voyant. L'ouverture de la chasse est prévue pour le 11 septembre.

La vente des cartes de aura lieu les 3 et 10 septembre.



## 8 MAI



La cérémonie a débuté à 11h à Saint-Mesmin devant le Monument aux Morts avec le dépôt de gerbe et la lecture des discours par Laura GERAUD, Elise LEYMARIE et Amélie ROCHE. Elle s'est poursuivie au cimetière



Alsacien de Clairvivre avec la remise de la Croix du Combattant à Mr André ROBERT. Le verre de l'amitié offert par l'Etablissement Public Départemental de Clairvivre a clôturé la matinée.

# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## FILM



Dans le cadre de l'option cinéma audio visuel du lycée J.B. Darnet de Saint Yrieix, le 4 juin, Elise LEYMARIE et son amie Julie CHEVAILLER (petite nièce du Maire) ont présenté aux petits acteurs et leurs familles, le superbe film sur le thème « l'école dans les années 50 » qu'elles ont tourné avec la participation de 9 enfants de Saint-Mesmin.

## FETE DE LA MUSIQUE



Pour la fête de la musique, le 18 juin Gaby LASTERNAS, l'orchestre de THE BROUILLAC BLUES BAND et Guerrit WOLTHUIS, nous ont fait passer une agréable soirée qui ne s'est terminée que vers 1 h du matin. Malgré la multiplication des festivités aux alentours, une centaine de convives se sont retrouvés sous les chapiteaux du Verger de l'Avenir pour écouter d'excellents musiciens et partager un copieux dîner à 6 € confectionné par Pascal DUPUY. Rendez-vous est déjà pris pour la fête de la musique 2017

## LES MANIFESTATIONS OU RENDEZ VOUS DU PROCHAIN TRIMESTRE

- . Le 8 juillet le **Tour de la Dordogne** passe par Saint-Mesmin.
- . Le 17 juillet Course cycliste organisée par le cyclo-club de Cherveix Cubas
- . Le 20 juillet **1<sup>er</sup> marché de nuit** de la saison animé par l'orchestre « La Clef du Bonheur ».
- . Les 23 et 24 juillet **1<sup>ère</sup> manche du championnat de drift-trike**.
- . Le 3 août **2<sup>ième</sup> marché de nuit** animé par l'orchestre de Christian ROQUES
- . Les 5, 6 et 7 août, **3 jours festifs** pour la Fête à SAINT-MESMIN qui se déroule tous les ans le premier week-end d'août. Cette année, elle débutera le **vendredi 5 au soir par un repas dansant** animé par Patrice VIGIER et organisé par les associations de Saint-Mesmin, Participation 20 € pour les adultes et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans. **le 6 août brocante** toute la journée dans le bourg. A 9 h le départ d'une **randonnée** dans les Gorges avec (pour ceux qui le souhaiteront) possibilité de franchissement gratuit de l'Auvézère par une tyrolienne. (Un diplôme sera attribué pour ce passage) Une buvette, des frites et grillades seront à la disposition de tous dans le bourg. A partir de 14 h la **tyrolienne** installée sera toujours disponible gratuitement pour tous. **Le 7 août rassemblement et exposition de voitures et motos anciennes**, à partir de 15 h promenade à bord des vieilles voitures. (Buvettes, frites et grillades seront toujours en place)
- . Le 17 août **3<sup>ième</sup> et dernier marché de nuit** de la saison animé par le D.J. ACCACIO.
- . Le **samedi 3 septembre**, aura lieu « La montée du Puy des Ages », randonnée au départ de 5 communes, Juillac, Payzac, Saint Cyr, Savignac Lédrier et Saint Mesmin, avec comme point commun les retrouvailles au Puy des Ages.
- . Le 4 septembre **Pèlerinage** à Notre Dame de Partout, avec une chorale venant du Pays Basque.



## LA PAGE DE NOS ADMINISTRES



Notre ami Frédéric REBBOH( Le grand Clos ) expose ses œuvres dans la boutique des créateurs à Brantôme du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre. Il ne pourra pas venir comme chaque année exposer pendant nos marchés de nuit.

C'est Mme Ines WISSE ( Linard ) qui va prendre sa place en exposant, pendant nos festivités, des créations artisanales de vêtements d'enfants réalisés à la main au profit du développement social au Népal

- :- :- :- :- :- :-



La Route d'art de Vari'Art passe par les Pagnons Pour la quatrième année les artistes de Vari'art vous invitent à une promenade le long des ateliers ou, plus d'une vingtaine d'artistes: peintres, sculpteurs, photographes, aquarellistes, artistes du verre, textile, bijoux et céramistes ouvrent les portes de leurs ateliers pour vous. Au fil de cette route vous voyagez à travers un paysage vallonné et des villages



pittoresques, de belles vues en Corrèze et en Périgord-Vert. Pour St.Mesmin, aux Pagnons TRUUS VAN DALSEM vous propose des céramiques raku, des tableaux et des bijoux. Dans l'atelier vous ne savourer pas que les œuvres d'art, mais vous

apprendrez aussi la méthode, la technique et de l'utilisation des matériaux. Vous pouvez bien sûr lui demander des précisions. L'entrée est gratuite, les dépliants avec toutes les informations seront disponibles chez tous les artistes, ainsi qu'à la Galerie J et tous les offices de Tourisme principaux. Venez nombreux. Horaires d'ouverture: le vendredi 22, le samedi 23, le dimanche 24 juillet 2016 de 10h à 19h. Tous les artistes exposent aussi un œuvre du mardi 19 juillet jusqu'au jeudi 28 juillet 2016 de 14h à 18h. Pendant la route d'art la galerie J sera ouverte de 10h à 19h. Galerie J 31 GRANDE RUE 19350 JUILLAC Plus d'informations sur [www.variart.fr](http://www.variart.fr)

### NOTRE PETIT JEU

Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village! Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve cet oiseau ? C'est Annick JACQUET qui est chargée de recevoir votre réponse. Le motif de la toiture, sur la photo du trimestre précédent se trouve à l'entrée de Fargeas.

Nous avons reçu la bonne réponse qui a été récompensée. AJ



### DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Bloctel permet de s'inscrire gratuitement pour une période de 3 ans afin de ne plus recevoir des appels commerciaux à toutes heures du jour. Il suffit de vous inscrire sur le site : [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi.

**Nombre de Conseillers** : en exercice /\_10\_/ présents /\_10\_/ votants /10\_/

L'an deux mil seize, le 12 avril le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 6 avril, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Annick JACQUET, Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

**Absents** : Néant **SECRETAIRE** : Sandra COMBY

La séance s'est déroulée en présence de Mr et Mme DELAGE de La Rouye.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour : autorisation de demander des subventions voirie au Conseil départemental et désignation d'un délégué communal au Sports.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

### **1/Autorisation de solliciter une subvention au Conseil Départemental pour la voirie 2016.**

Le Maire explique qu'il a présenté aux Conseillers Départementaux les devis pour la voirie 2016, qu'il a insisté sur la superficie de la commune et la longueur de nos voies communales et que par conséquent il souhaiterait bénéficier d'une subvention du Département.

Ces derniers ont répondu que dans le cadre du Contrat D'Objectifs Départemental une subvention de 15 à 20 % pourrait être octroyée.

Le Maire demande alors au Conseil de l'autoriser à solliciter cette subvention.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le Maire profite de l'occasion pour rappeler que l'entretien des chemins ruraux incombe aux riverains même si la commune assume pratiquement seule cette charge depuis des années. Il explique que l'attitude de certains riverains qui exigent toujours plus ne pourra bientôt plus être satisfaite à partir du moment où eux-mêmes ne respectent pas ces chemins... et ne font aucun effort pour les préserver.

### **2/Désignation d'un délégué communal aux Sports.**

Le Maire explique que par deux fois la Communauté de Communes était sous représentée lors de manifestations sportives. Cela semble dû au fait que lors des dernières élections le domaine du sport a été inclus dans la commission informations animations loisirs et qu'aucun délégué spécifique au sport n'a été désigné. Le Maire souligne que lors du premier mandat la commune était représentée dans ce domaine par Serge DEVAUD (mari d'une conseillère) et que tout s'était très bien passé. Il ajoute qu'il a demandé à ce dernier s'il accepterait de tenir à nouveau ce rôle, il lui a été répondu par l'affirmative.

Le Maire propose donc de désigner Serge DEVAUD comme délégué communal aux Sports. Le Conseil accepte à l'unanimité moins une voix.

### **3/Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2016.**

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion sur la préparation du budget l'hypothèse de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016 avait été envisagée. Il précise que depuis il a reçu les tableaux de dotation de l'Etat et qu'il constate encore cette année une baisse significative de celles-ci. (15 000 € en 2015 et 5 000 € en 2016). Il ajoute aussi qu'une nouvelle taxe (Prélèvement GIR) au profit des communes qui ont perdu l'ancienne taxe professionnelle a fait son apparition. Elle existait en 2015 mais ne figurait pas sur l'état envoyé par les services fiscaux mais a quand même été prélevée par le percepteur. Celle-ci s'élève à 12 289 € pour 2016.

Dans ces conditions et si ces prélèvements persistent le Maire explique que la commune ne pourra pas éternellement maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel et il demande au Conseil de réfléchir dès maintenant à ce problème.

Après de nombreux échanges le Conseil décide finalement à l'unanimité de maintenir les taux actuels comme on l'a obtenu à la Communauté de Communes de Causses et Rivières.

### **4/Vote du budget 2016.**

Le Maire présente le budget de fonctionnement en équilibre avec un total de 487 001,34 € qui dégage un transfert de 146 800 € au profit de la section investissement. Il explique que ce budget prévoit aussi un fonds de réserve de 100 000 €.

Il présente ensuite le budget investissement qui prévoit en particulier le remboursement de l'emprunt TVA de 110 000 €, 20 000 € pour l'achat de matériels, 70 000 € pour la voirie, 30 000 € pour l'aménagement du hangar communal (isolation et extension) 12 000 € pour la restauration de l'Eglise etc....(Total investissement 432 172,97 €)

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce projet de budget qui prend en compte les orientations fixées au Maire par le conseil.

#### **5/Aménagement du hangar communal.**

Le Maire précise que les locations du Cantou fonctionnent bien et que certaines réservations s'étalent sur plusieurs années. L'objectif de 16 500 € de bénéfices annuels pour rembourser l'emprunt est presque atteint. Il rappelle que c'est pour tenir compte de cela que lors du dernier Conseil le projet d'aménagement du hangar communal a vu le jour car cet ensemble permettra de continuer à organiser des manifestations au profit des administrés même si le Cantou n'est pas disponible. Le projet comporte deux phases : une phase isolation de la partie vie existante avant l'été et une phase extension à réaliser avant le printemps prochain en vue de remplacer les chapiteaux existants par une structure en dur.

Le Maire présente les devis qu'il a reçu pour la première phase, c'est l'entreprise de Jean Marc COUSTY qui remporte à l'unanimité moins une voix le marché pour un montant de 6 670 € HT.

Pour la deuxième phase (extension en dur) le Maire indique qu'il a confié la mission à l'architecte RAGAVEN et qu'il présentera le projet, les devis et le permis de construire lors du prochain conseil municipal.

#### **7/Renouvellement de la tondeuse à gazon.**

Le Maire explique que la tondeuse Viking n'est plus adaptée aux besoins communaux, qu'il convient d'investir dans du matériel professionnel et performant et que les économies réalisées par les employés dans le domaine du fonctionnement permettent d'investir dans ce nouvel équipement. Il fait part du résultat des négociations qu'il a eues avec les Etablissements PENAUD de POMPADOUR et présente un devis de 6 833,33 € HT pour une machine ISEKI professionnelle neuve diesel, panier électrique, entraînement des lames par boîtier etc...

Le conseil autorise à l'unanimité moins une voix l'achat de cette machine et la vente de l'ancienne machine pour 1 000 € TTC.

#### **8/ Plan des animations 2016.**

Le Maire annonce qu'une manche du Championnat de France de Drift-Trike pourrait se dérouler à SAINT-MESMIN les 23 et 24 juillet 2016. Il présente ce nouveau sport mécanique qui n'entraîne aucun risque pour l'environnement.

Le Conseil accepte le principe de cette manifestation à SAINT-MESMIN.

### **Questions diverses**

#### **Cérémonie du 8 mai**

Le Maire précise que la cérémonie du 8 mai aura lieu à SAINT-MESMIN à 11h00 avec dépôt de gerbes et à 11h30 au cimetière de CLAIRVIVRE avec remise de décoration et dépôt de gerbes. Le pot de l'Amitié sera offert par l'Etablissement.

#### **Autres manifestations.**

Guy HAYE fait le point et rappelle toutes les autres manifestations programmées en 2016. Il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été décidé lors du dernier conseil.

Fred LEYMARIE fait le compte rendu du spectacle de la Troupe du Saut-Ruban à SAINT-MESMIN et tout le monde se félicite du succès de cette représentation et de la qualité de la prestation qui a été offerte et RDV est pris pour Clairvivre le 16 avril.

Bernard LABORIE fait un exposé sur le nouveau compteur Linky qui sera installé prochainement dans tous les foyers et il précise que c'est une obligation de l'accepter pour être relié au réseau électrique. Ce compteur appartient au SDE 24 et il sera installé à l'horizon 2019-2020.

Le Maire fait le rapprochement avec les nouveaux compteurs d'eau qui seront installés à SAINT-MESMIN avant l'été et pour lesquels il n'y a aucune obligation mais une taxe de 35 € par relevé pour les abonnés qui souhaitent garder l'ancien compteur.

Sandra COMBY fait le point des réunions qu'elle a eues sur le budget à la Comcom et souligne que la commission s'est prononcée pour le maintien du taux des taxes intercommunales à leur taux actuel. Le Maire confirme que le Conseil Communautaire a voté cela.

Olivier ROCHE fait le compte-rendu de la réunion qu'il a eue au Syndicat des Transports Scolaires il précise que 15 jeunes saint-mesminois utilisent ce moyen de transport et que la part communale est passée de 270 € à 250 € par élève. Un nouveau bus climatisé et plus petit devrait être acheté.

Yvette DEVAUD fait le compte-rendu de la réunion qu'elle a eue au syndicat d'aide sociale d'EXCIDEUIL, elle annonce que les travaux de réfection des toitures est en cours, que le taux de remplissage de la RPA est excellent et que le montant versé par la commune est fixé à 7,5 € par habitant.

Le Maire annonce que la fusion du SIAEP (syndicat d'eau) avec celui d'EXCIDEUIL et de NANTHIAT sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que le problème de la gouvernance reste posé. Il précise aussi que la fusion des communautés de communes se fera sans SAVIGNAC les EGLISES pour qui le Préfet a accepté le départ vers la CAP (PERIGUEUX) Il ajoute que maintenant se pose le problème de notre centre aéré du domaine de St-PRIVAT et du terrain militaire. Des négociations sont en cours ....

Jean Pierre DURAND annonce qu'il a commencé les travaux de rénovation du mur de clôture du Cantou. Tout le monde le félicite pour son engagement et sa promesse tenue.

Grippe aviaire. Le Maire rappelle la nécessité de respecter les prescriptions de la Préfecture dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 00h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2016

**Nombre de Conseillers** : en exercice /\_10\_/ présents /\_09\_/ votants /09/

L'an deux mil seize, le 07 juin le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 31 mai, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Annick JACQUET, Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE. **Absents** : Jean Pierre DURAND **SECRETARE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour : autorisation de facturer une consommation d'électricité à l'entreprise FREYSSINET, et délibération sur la vente des chemins communaux en cours.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **1/ Délibération sur le nouveau périmètre de la COMCOM.**

Le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêté n° PREF/DDL/2016/0065 faisant suite au SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) qui autorise la Commune de SAVIGNAC les EGLISES à quitter la Communauté de Communes de Causses et Rivières.

Il rappelle qu'à l'origine le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour une fusion des deux communautés de communes de LANOUAILLE et de CAUSSES et RIVIERES à condition que les deux communautés restent entières. Il demande au Conseil de se prononcer sur ce nouvel arrêté qui revient en fait à intégrer la Communauté de Communes de Causses et Rivières à celle du Pays de LANOUAILLE, ce qui donne la suprématie à LANOUAILLE alors que cette communauté a deux fois moins d'habitants et moins de délégués (Même si par ailleurs le Président de la Comcom de LANOUAILLE s'est engagé à provoquer de nouvelles élections et à accepter des compétences exercées par la Comcom de CAUSSES et RIVIERES)

Après en avoir débattu le Conseil émet à l'unanimité un avis défavorable à cet arrêté et demande qu'il soit remplacé par l'arrêté pris à l'origine qui prévoyait une fusion des deux communautés de communes dans leur intégralité.

### **2/ Délibération sur la fusion des syndicats de l'eau**

Le Maire rappelle que les délégués des syndicats de l'eau de PAYZAC-SAVIGNAC, EXCIDEUIL et NANTHIAT se sont prononcés pour une fusion de ces trois syndicats. Il indique que l'arrêté préfectoral n° PREF/DDL/2016/0075 autorise ces syndicats à fusionner.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet arrêté préfectoral.

### **3/ Délibération sur la nomination d'un délégué au Syndicat des Transports Scolaires.**

Le Maire explique que suite à la nomination de Frédéric LEYMARIE (ancien délégué suppléant d'Olivier ROCHE) au poste de délégué titulaire au syndicat des transports suite à la démission de Nathalie VESLARD) il convient de désigner un délégué suppléant à Olivier ROCHE. Guy BOUCHAUD est désigné à l'unanimité pour cette fonction.

### **4/ Délibération sur la désignation d'un délégué suppléant au SIAS. (Syndicat Intercommunal d'Aide Sociale).**

Le Maire explique qu'il convient de désigner un délégué suppléant au SIAS en remplacement de Nathalie VESLARD. Olivier ROCHE est désigné à l'unanimité pour cette fonction.

### **5/ Délibération sur le choix du Maître d'œuvre pour l'extension du hangar communal.**

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'EURL Architecture RAGAVEN pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du hangar municipal et accepte le coût des honoraires fixé à 9 % du montant HT des travaux.

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour la signature du marché et de tous les documents relatifs à ce marché.

### **6/ Approbation du rapport sur la qualité de l'eau.**

Le Maire présente le rapport sur la qualité de l'eau en 2015. Il indique que celui-ci est consultable sur internet et qu'il en ressort une bonne qualité de l'eau, un taux de rendement de la station proche de l'objectif fixé. Il note une légère baisse du prix de l'eau pour les abonnés 120 m3.

Le conseil approuve à l'unanimité ce rapport.

### **7/ Information sur le rapport annuel du SPANC.**

Le Maire présente ce rapport qui est consultable sur le site de la communauté de communes. Il en ressort que le service se déroule conformément aux objectifs et que le taux d'installations conformes est en légère augmentation (13,39 % au lieu de 13,04 % en 2014). Il ajoute qu'à partir de 2017 il y aura un SPANC commun aux deux communautés de communes avec une harmonisation des procédures et une incitation des propriétaires à se mettre aux normes. (Ceux qui seront aux normes ne seraient contrôlés que tous les 9 ans alors que les autres tous les 5 ou 6 ans).

### **8/ Délibération sur le prix du nettoyage du Cantou.**

Le Maire explique que le prix du nettoyage du Cantou est facturé actuellement 100 € aux groupes qui n'effectuent pas eux-mêmes ce nettoyage mais que cela n'est pas suffisant car cela incite certains groupes à prendre cette option et laisser le Cantou dans un état lamentable. Il propose d'augmenter le prix à 200 € ce qui aura pour effet de dissuader les groupes à prendre cette option et le cas échéant de financer le nettoyage effectué par une personne autre que l'employée municipale dont l'emploi du temps reste chargé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation de 100 €.

### **9/ Délibération sur la facturation de l'électricité à l'entreprise FREYSSINET.**

Le Maire explique que lors de la réfection de la route des Bessades et de Lavaurie, il avait autorisé l'entreprise Freyssinet à brancher la citerne de goudron sur le compteur électrique du hangar communal. Il ajoute que cette citerne est encore restée branchée un mois après la fin des travaux et donc qu'il conviendrait de facturer cette consommation d'électricité à l'entreprise. Il évalue le coût de la consommation à 1097 €.

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à établir la facture correspondante au nom de l'entreprise Freyssinet.

### **10/ Délibérations sur les cessions de parcelles communales issues de l'aliénation de chemins ruraux.**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité les cessions de plusieurs parcelles sises à Terre de Leymarie, Pont de la Forêt Barège, Las Psycharias, La Rouye, Chacord, Les Pagnons respectivement à M. BOUNAIX (Marcel et Henri), THOMAS, REBIERE, LABORIE Nicole, CLEDAT, VAN GALEN et l'achat d'une parcelle le long de l'Auvézère à M. THOMAS.

Décide que ces cessions et achats seront formalisés sous forme d'actes administratifs.

Désigne M. Guy HAYE, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune tant que vendeur considérant que Guy BOUCHAUD aura le rôle de recevoir et d'authentifier les actes en la forme administrative en vertu de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

Autorise le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces affaires.

Dit que le prix de vente et achat sera de 0,60 € le mètre carré.

### **11/ Préparation inauguration officielle du Cantou.**

Le Maire explique qu'il a été saisi par le Conseil Départemental sur la nécessité de procéder à une invitation officielle du Cantou et qu'en liaison avec les services de l'Etat il a procédé aux formalités relatives à cette inauguration à laquelle participeront des représentants des services d'Etat, de la Région, du Département, du Sénat, de l'Assemblée Nationale, de la Communauté de Communes, l'ancien Maire, les anciens et nouveaux Conseillers et employés municipaux, le porte drapeau et les bénévoles de la communes et les artisans qui ont effectué les travaux. Le Maire rappelle qu'une inauguration a déjà été réalisée pour les habitants de la commune.

### **12/ Préparation et déroulement de la Fête de la musique.**

Les membres du Conseil se répartissent les rôles concernant l'organisation en liaison avec les bénévoles. Ils définissent le menu et choisissent Pascal DUPUY comme traiteur.

### **13/ Projet d'ouverture d'un chemin rural aux Pagnons.**

Le Maire explique qu'il a été saisi par un agriculteur pour ouvrir un ancien chemin rural qui dessert des parcelles de prés et bois dans le secteur des Pagnons.

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à cette demande et demandent au Maire d'engager les négociations entre cet agriculteur et les riverains pour faire aboutir ce projet au moindre coût pour la commune.

### **14/ Acceptation d'un devis concernant la restauration d'un registre de délibérations.**

Le Maire explique que le registre des délibérations prises par la commune entre 1883 et 1901 est fortement endommagé et qu'il nécessiterait une restauration. (les mairies sont responsables de la conservation de certaines archives). Il présente un devis de 665 € établi par l'entreprise Fabrègue.

Après discussions sur la nécessité de procéder à cette restauration, le Conseil accepte à l'unanimité cette restauration car il estime que ce document comporte des renseignements intéressants et importants pour les générations futures.

### **15/ Projet d'ouverture d'une Ecole de peinture pour les enfants de SAINT-MESMIN.**

Le Maire explique qu'avec l'aide de conseillers et de bénévoles il a procédé à la réfection de la sacristie et à la remise en ordre de la nef de l'église. Il a remarqué à cette occasion qu'un pan de mur avait besoin de rafraîchir et il a pensé qu'une fresque religieuse réalisée par des enfants de SAINT-MESMLIN aurait bien sa place à cet endroit. Il ajoute qu'il a déjà trouvé une personne bénévole pour assurer les cours de peinture.

Tous les membres du Conseil trouvent cette idée intéressante et demandent au Maire de consulter les familles afin de déterminer le nombre d'enfants susceptibles d'être intéressés par le projet. Une campagne d'information va donc être lancée par l'intermédiaire du bulletin municipal et par les conseillers.

### **Questions Diverses :**

Le Maire et les délégués font le point des réunions auxquelles ils ont assisté. Pour la fusion des comcoms où le maire est responsable des volets économiques, touristiques et urbanisme la concertation se passe dans une excellente ambiance.

Au niveau du SDE 24, le renforcement de la ligne du Moulin (avec installation d'une borne communale au pont) et le renforcement de la ligne Chez Bobas-Les Chaumettes sont programmés pour 2017,

Le SMCTOM va mettre deux nouveaux conteneurs au Poteau de Brussy et les conteneurs semi-enterrés dans le bourg devraient être en place avant la fin de l'année car SAINT-MESMIN sera maintenant sur le circuit de ramassage de SAINT-CYR les CHAMPAGNES au lieu de celui de GENIS.

Olivier ROCHE fait le point de son entretien avec les pompiers et il relève que la borne incendie de Charoncle n'a plus le débit suffisant en cas d'incendie. Il présente un projet d'installation d'un bac souple de 120 m<sup>3</sup> sur un terrain lui appartenant au cas où une solution ne serait pas trouvée avec le SIAEP. L'étude de ce projet va continuer de même que le projet de rattachement de la commune située sur la rive gauche de l'Auvézère au centre de secours de JUILLAC.

Marchés de nuit : une réunion préparatoire aura lieu le mardi 12 juillet lors d'un conseil municipal élargi aux bénévoles de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 11 h 30.

Le Maire Guy BOUCHAUD

# Activités, commerces sur Saint-Mesmin

## LES GITES SUR LA COMMUNE

**Le Gîte communal** de vacances: appartement pour 5-7 personnes, situé dans le bourg.

**Le gîte de groupe** « Le Cantou » : pouvant accueillir des groupes jusqu'à 30 personnes.

**Salle des fêtes** « le cantou » : Pour toutes vos manifestations, repas de famille, mariages, baptêmes etc... Pour la location s'adresser à la mairie Tél 05 53 52 71 02 - courriel : [gites.saintmesmin@orange.fr](mailto:gites.saintmesmin@orange.fr)

**Nathalie DUPUY** vous propose aux Chaumettes 2 gîtes, le 1<sup>er</sup> pour 8 personnes et le second pour 10 personnes tous deux avec piscine privée. Tél 06 31 20 96 14 - Email : nathalie.dupuy12@orange.fr

**Harry et Truus VAN DALSEM** vous proposent au Pagnon les gîtes pour 2, 4 ou 5 personnes.

Tél 05 53 52 86 80 – Site : [www.lepagon.nl](http://www.lepagon.nl)

**Gilbert GERAUD** à la Quintinie : petit pavillon pour 3 ou 4 personnes Tél 05 53 52 74 11.

**Ines WISSE** « La Colline » à Linard : 2 gîtes, le 1<sup>er</sup> classé 2 étoiles pour 6 personnes et le second pour 4 personnes, tous deux adaptés pour les personnes handicapées. Tél 05 53 52 23 39 - Site internet :

[www.lacolline-linard.fr](http://www.lacolline-linard.fr)

**Yvette et Serge DEVAUD** le Mercier, un gîte à la ferme pour 3 ou 4 personnes tel 06 70 12 90 81.

**Lee VAN HOECK** à La Béchadie : 3 gîtes pour 5 et 7 personnes. tél 05 53 62 33 01.

**Jane MARTIN**, 3 Chambres d'hôtes pour 6 personnes à Chacord tel 05 53 52 89 50 – Site [www.chacord.com](http://www.chacord.com)

## DIVERS COMMERCES ou ARTISANS

**Fromages de Chèvres** : Chez Nadia Géas « aux Monts »

Vous la trouverez sur les marchés de Payzac les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois, à Lanouaille les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis et à Juillac, tous les samedis matin place de l'église. Tél 05 53 62 45 06.

**Volailles Légumes**: Chez Marcel Bounaix, « Las Psycharias »

vente directe à la ferme de volailles P.A.C, poulets, Pintades, Canettes et lapins sur commande ainsi que des légumes de saison, pommes de terre, carotte, choux, tomates, haricots verts - Tél 05 53 52 71 08.

**Producteur de miel** : Michel David au « Poteau de Brussy » - Tél 05 53 52 79 06.

**Les Fontanelles, ferme bio avec légumes et œufs frais** **Camping à la ferme** : Wieger Frenken et Dimphi Hombergen à Veaupeytourie, « Les Fontanelles » Tel 06 73 13 10 46 ou 06 75 98 23 30.

La boutique à la ferme est ouverte tous les jeudis et vendredis après-midis et les samedis matins.

**Semences, graineteries** : Chez Nouhaud à « Fargeas » .

**Stages pour accordeur de piano**, Chez Ben Verbon à « Linard » tel 05 53 52 23 29.

Site : <http://www.lacolline-linard.fr>

**Entreprise de Construction** : Maçonnerie, couverture, carrelage, aménagement intérieur, traitement de l'humidité. Collet Michael « Les Bessades » tel 05 53 52 69 68 ou 06 70 42 80 91.

## POUR VOS LOISIRS

**Atelier stages artistiques** : Cours de dessin, ouvert à tous, de mai à septembre. Truus Van Dalsem Le Pagnon – Tél 05 53 52 86 80 - Site Internet : [www.truusvandalsem.nl](http://www.truusvandalsem.nl)

**Chasse** : ACCA - Contacter son Président, Jean-Paul Contrand - Tél 05 53 52 81 78.

**Danses folkloriques, théâtre, chants** : La Troupe du Saut Ruban Président Frédéric Leymarie tel 06 85 08 84 04.

**Kayak, Bassin naturel d'eau vive** : Du Saut Ruban au Pont de Saint-Mesmin. Un projet d'aménagement est en cours.

**Pêche** : Une carte délivrée par la Mairie vous permet de pêcher de mars à octobre 2016 sur L'étang gérés par la commune : l'Etang du Moulin Haut.

**Sentiers de randonnées** : Plusieurs itinéraires sont disponibles sur notre commune, les plans de tous ces sentiers de randonnées sont disponible à la mairie.

## LES ARTISTES LOCAUX

**Artiste Sculpteur** : Frédéric Rebboh, Le Grand Clos tél 06 60 0717 78

**Confection de tableaux en fleurs séchées** : Madeleine Tourenne, Mont Cocu - Tél 05 53 52 46 30

**Créateur de colonnes de lumière** : Jacques-André Boudard,, le Bourg - tél 06 84 25 97 91

<http://jabcolonnesdelumiere-createur.jimdo.com/>

**Dessins Croquis** : Leen Van Hoeck, La Béchadie - Tél 05 53 62 33 01

**Peinture sur toile** : Teddy Montacutelli, La Clautre.

**Peinture sur toile** : vente de tableaux Truus Van Dalsem, Le Pagnon Tél 05 53 52 86 80 -

[www.truusvandalsem.nl](http://www.truusvandalsem.nl)

**Poteries, céramiques**, Ines Wisse Verbon, Linard tél 05 53 52 23 39

# Les événements du trimestre en photos

